



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Situation du secteur touristique et de l'hôtellerie-restauration pour l'été 2020

Question orale n° 1039

#### Texte de la question

M. Julien Aubert interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation préoccupante du secteur touristique et de l'hôtellerie-restauration. En effet, alors que la saison estivale approche, de nombreuses incertitudes persistent. Le tourisme, en particulier tous les sites accueillant du public l'été, comme les campings, et l'hôtellerie-restauration ont pourtant urgemment besoin de réponses claires sur la date et les conditions de leur réouverture. La prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au mois de juillet 2020 voulue par le Gouvernement pose par ailleurs la question de la réalité des possibilités qu'auront les Français de partir en vacances en juillet. Plusieurs mesures de soutien ont été prises par le Gouvernement, mais aussi par les collectivités locales, comme par exemple la mise en place par plusieurs communes d'une exonération des droits de voiries. Ces mesures ne sont toutefois pas de nature à remplacer un chiffre d'affaires généré par la venue de clients. Or plus l'incertitude se prolonge sur les conditions de reprise de l'activité, plus le mois de juillet 2020 sera compromis car les Français n'auront pas pu planifier suffisamment en amont leur départ en vacances. Il lui demande donc quelles sont les prévisions du Gouvernement pour l'activité du tourisme et de l'hôtellerie-restauration sur le mois de juillet 2020 et si les Français peuvent d'ores et déjà réserver leurs vacances sur ce mois. De même, il l'interroge sur l'éventuelle mise en œuvre d'un plan national de soutien au tourisme « Partons en France » comportant par exemple des défiscalisations ou d'autres incitations financières sur des réservations de vacances pour des destinations françaises. Enfin, il souhaite savoir si un remboursement des communes mettant en place une exonération des droits de voiries pour les terrasses de cafés et de restaurants est prévu, afin que toutes les communes généralisent cette mesure de soutien à ces établissements.

#### Texte de la réponse

##### ACTIVITÉ TOURISTIQUE PENDANT L'ÉTÉ 2020

**M. le président.** La parole est à M. Julien Aubert, pour exposer sa question, n° 1039, relative à l'activité touristique pendant l'été 2020.

**M. Julien Aubert.** Vous avez en effet participé, monsieur le secrétaire d'État, au cinquième comité interministériel du tourisme, présidé par le Premier ministre. Ce dernier a annoncé une série de dispositifs que vous venez de décrire. Ces mesures ne sont toutefois pas de nature à remplacer le chiffre d'affaires réalisé grâce à la venue de clients. Or vous savez qu'une incertitude persiste puisque l'état d'urgence sanitaire se prolongera pendant le mois de juillet. La question se posera donc de la possibilité réelle, pour les Français, de partir en vacances, étant entendu que les étrangers, au vu de la fermeture partielle de nos frontières et de l'état de nos transports, seront peu nombreux.

Je poserai trois questions. D'abord, disposez-vous de prévisions concernant l'activité dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie-restauration au mois de juillet, en particulier pendant la première quinzaine de ce mois ?

Ensuite, je salue évidemment le lancement de la campagne de communication visant à favoriser les séjours en France, intitulée « Cet été, je visite la France », d'autant plus que les députés du groupe Les Républicains vous l'avaient proposée sous un autre nom.

**M. Maxime Minot.** Eh oui !

**M. Julien Aubert.** Mais pourquoi ne pas prévoir, en complément, des mesures de défiscalisation, d'exonérations de charges, ou d'autres incitations financières, portant par exemple sur les réservations de vacances ? Nous vous avons suggéré d'agir en ce sens dans un courrier que nous vous avons adressé.

Enfin, je souhaite savoir si un remboursement des communes qui accordent une exonération des droits de voirie pour les terrasses de cafés et de restaurants est prévu, afin d'inciter à la généralisation de cette mesure et d'encourager le passage en terrasse.

**M. Maxime Minot.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

**M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères.** Vous le savez, le Président de la République a fait du tourisme une priorité nationale. Cette volonté s'est illustrée au cours de sa rencontre avec les professionnels du secteur le 24 avril, à l'issue de laquelle des mesures d'aide au secteur, représentant un effort de 10 milliards d'euros, avaient été annoncées. Le chef de l'État avait également appelé à ce qu'un véritable plan de sauvetage soit déployé. C'est ce qui a été annoncé jeudi dernier : 8 milliards d'euros supplémentaires y seront consacrés, portant à 18 milliards d'euros l'effort de soutien au secteur touristique – qui en a bien besoin, parce qu'il a été touché le premier, et de plein fouet, par la crise.

Il est tout d'abord important que le tourisme national reparte, ce qui supposera de relancer le moteur de la consommation domestique. Chacun le sait, les deux tiers des recettes touristiques du pays proviennent des Français eux-mêmes. En outre, du fait des difficultés à circuler, non seulement au sein de l'Union européenne mais partout dans le monde, les 90 millions de touristes étrangers qui visitent la France chaque année, dont 17 millions en saison estivale, ne seront pas ou peu présents au rendez-vous. Il est par conséquent important que nous soutenions, dans un esprit de solidarité, les professionnels du tourisme, très affectés par la crise sanitaire.

Nous avons pris des dispositions pour permettre les départs en vacances. Ces derniers seront nécessaires : les Français ont besoin de prendre un bol d'air après avoir vécu ces événements particulièrement anxiogènes. Nous avons en effet lancé la campagne « Cet été, je visite la France », dont nous avons puisé l'inspiration, pas tant chez les députés du groupe Les Républicains – vous me pardonnerez donc de ne pas vous verser de droits d'auteurs – que chez les professionnels du patrimoine, comme Stéphane Bern, particulièrement mobilisé sur cette question.

**M. Julien Aubert.** Peut-être a-t-il sa carte aux Républicains...

**M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État.** Cette campagne sera relayée par Atout France, qui travaillera naturellement avec les territoires, régions ou départements, qui constituent autant de destinations touristiques en France.

S'agissant ensuite des perspectives pour cet été, l'annonce, le 14 mai, du fait que les Français pourraient partir en vacances en juillet et août, a créé un véritable déclic psychologique : tous les témoignages des professionnels du secteur qui me parviennent depuis jeudi dernier font état d'un bond des réservations. C'est le cas, par exemple, de la chaîne de résidences de tourisme Belambra Clubs, qui me signalait que son déficit de réservations par rapport à l'année dernière était passé de 85 % à 15 % : si le solde reste négatif, on constate, globalement, une reprise notable des réservations. C'est également le cas d'un groupe aussi important que

Pierre & Vacances-Center Parks, qui fait état de réservations en hausse de 20 % par rapport à la même période de l'année dernière. Tout cela me semble aller dans le bon sens.

Afin d'inciter les Français à réserver, nous avons également pris contact avec les professionnels du secteur. Je remercie l'UMIH – Union des métiers et des industries de l'hôtellerie –, le GNI – Groupement national des indépendants –, les entreprises du voyage, ou encore le SETO – Syndicat des entreprises du tour-operating –, qui ont accepté de pratiquer une politique d'annulation des réservations particulièrement flexible en cas d'événement lié au covid-19, en élargissant les possibilités de remboursement. Nul doute que cette souplesse aidera les consommateurs à se projeter et qu'ils n'hésiteront pas à réserver.

L'appui aux collectivités locales prendra la forme d'une prise en charge directe, par l'État, de 50 % de l'exonération de CFE – cotisation foncière des entreprises – qu'elles pourraient octroyer aux entreprises du tourisme, dans la limite d'un dégrèvement qui pourra atteindre deux tiers de la CFE. Nous avons en effet constaté que certaines collectivités avaient pris de telles mesures pour accompagner les acteurs du tourisme.

Le travail se poursuit. Je vais réunir aujourd'hui le comité de filière tourisme, comme je le fais chaque semaine pour faire le point, avoir un retour d'expérience et adapter les dispositifs dès que la nécessité s'en fait sentir. Nous sommes tous mobilisés autour de ce joyau national qu'est le tourisme pour préparer la saison 2020, qui sera sûrement un peu différente mais, je le souhaite, tout aussi réussie que les précédentes.

**M. le président.** La parole est à M. Julien Aubert.

**M. Julien Aubert.** Dans le Vaucluse, les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme le Palais des papes ou le théâtre antique d'Orange restent fermés et le festival d'Avignon a été annulé. Je ne partage donc pas totalement votre optimisme, notamment pour le mois de juillet. Je renouvelle ma proposition consistant à mettre fin au zonage et à décaler les vacances estivales au mois de septembre afin d'allonger la saison touristique.

## Données clés

**Auteur :** [M. Julien Aubert](#)

**Circonscription :** Vaucluse (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1039

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

**Ministère attributaire :** Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 mai 2020](#)

**Réponse publiée le :** 9 décembre 2020, page 3519

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mai 2020](#)